

# LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION MONDIALE, UN PROCESSUS A ENVISAGER D'ABORD D'UN POINT DE VUE ETHIQUE

PAR

ALAIN EUZEBY (\*)

Du fait qu'il se traduit par l'augmentation de la proportion de personnes âgées et par la diminution de celle des jeunes dans la population totale, le vieillissement de la population – ou vieillissement démographique – est souvent perçu surtout comme une charge, un coût, un poids, ou même un fardeau, en particulier pour l'économie et pour les finances publiques. Il suscite de multiples interrogations et inquiétudes sur la « soutenabilité » ou la viabilité des régimes de retraite. Il est parfois présenté comme une menace pour la créativité ou comme un facteur d'affaiblissement du dynamisme et de la croissance économiques. La Banque mondiale a même fait figurer l'expression « *crise du vieillissement* » dans l'intitulé du livre qu'elle a consacré en 1994 à des propositions de réformes des systèmes de pensions de vieillesse (1). Beaucoup plus récemment, le FMI a consacré le chapitre 4 de son *Global Financial Stability Report* (avril 2012) à « *L'impact financier du risque longévité* », ce « risque » étant défini comme celui qui est lié à une durée de vie plus longue que prévu !

Dans des perspectives un peu plus optimistes, mais purement économiques, le vieillissement démographique est perçu comme un marché à conquérir (le marché des seniors). On l'appréhendera ici d'abord comme un phénomène heureux, car il résulte du fait que de plus en plus de personnes vivent plus longtemps et, surtout, plus longtemps en bonne santé. Il est, en effet, selon les termes utilisés en 1999 par Mme Gro Harlem Brundtland lorsqu'elle était Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « *d'abord et avant tout une brillante réussite des politiques de santé publique ainsi que du développement économique et social* » (2). L'idée générale qu'on exprimera est qu'il faut éviter que cette réussite soit entachée si de nombreuses personnes âgées vivent dans la pauvreté ou se sentent inutiles et marginalisées. Sans négliger les différentes questions économiques soulevées par la progression des effectifs des personnes âgées, on les inscrira dans le cadre des finalités ultimes de la production de

(\*) Professeur d'Economie à l'Institut d'études politiques de Grenoble (France).

(1) *Averting the Old Age Crisis : Policies To Protect the Old and Promote Growth*, Oxford University Press, New York, 1995.

(2) Cité en exergue du Rapport de l'OMS, *Viellir en restant actif : cadre d'orientation*, Genève, 2002.

richesses qui sont, même si cela est souvent un peu perdu de vue, de contribuer au bonheur ou à « *l'excellence de l'existence humaine* » (3). Pour cela, après avoir souligné les principaux aspects du vieillissement de la population mondiale, on analysera ce phénomène en liaison avec la référence essentielle qu'est le développement humain et on mettra l'accent sur les valeurs qui devraient guider les sociétés désireuses de faire en sorte que les personnes âgées soient en mesure de continuer à développer leurs potentialités tout au long de leur vieillesse.

#### LES PRINCIPAUX ASPECTS DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population mondiale n'est pas nouveau, puisqu'il a commencé dans les pays développés dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, mais ce qui le caractérise aujourd'hui, c'est son ampleur – dans la mesure où il concerne pratiquement tous les pays du monde – et sa rapidité – surtout dans les pays en développement. Il est généralement considéré comme un phénomène majeur et retient l'attention de la plupart des organisations internationales (en particulier de l'ONU, de l'OIT, de l'OMS, du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE, et des instances de l'Union européenne). Il a notamment donné lieu à deux Assemblées mondiales sur le vieillissement, qui se sont tenues sous l'égide de l'ONU, la première à Vienne en 1982 et la seconde à Madrid en 2002.

Ce vieillissement est provoqué par la transition démographique, c'est-à-dire par le passage d'une situation caractérisée par des taux de fécondité et de mortalité élevés (grand nombre d'enfants et espérance de vie à la naissance faible) à une situation marquée, au contraire, par des taux de fécondité et de mortalité faibles. Même si cette transition est pratiquement achevée aujourd'hui dans les pays développés, leur population continue à vieillir du fait de l'arrivée des classes d'âge du *baby boom* dans la catégorie des 65 ans et plus et grâce à la poursuite de l'allongement des espérances de vie à la naissance et à 65 ans. Quant aux pays en développement, ils connaissent une transition démographique plus tardive, mais plus rapide. Il en résulte que leur vieillissement n'en est souvent qu'à ses débuts, mais qu'il progresse beaucoup plus fortement que celui des pays développés.

Les décennies à venir vont être marquées par une accentuation du vieillissement de la population mondiale (4). En effet, alors que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient que 5,2 % de la population totale en 1950, cette proportion s'élevait à 7,6 % en 2010 et devrait avoisiner les 16 % en 2050. Cela étant, le rythme de progression de la population

(3) Y. SHIONOYA, *Economy and Morality. The Philosophy and the Welfare State*, Edward Elgar, Chaltenham/Northampton, 2005.

(4) Les chiffres qui suivent sont extraits de ONU, *Révision 2010 des Perspectives de la population mondiale*, 2011.

âgée est très différent selon les pays car, entre 2010 et 2050, le nombre de ces personnes devrait être multiplié par 1,7 en moyenne dans les pays développés et par 3,6 dans les pays en développement. Si bien qu'à l'horizon 2050 ces derniers devraient compter 77,6 % de l'effectif mondial des personnes âgées contre 22,3 % seulement en 2010. On peut ajouter à cela que, au sein de la population âgée, la part de celles qui ont 80 ans et plus continuera à progresser.

De son côté, la proportion des jeunes (de 0 à 19 ans) évolue en sens inverse et devrait passer, entre 2010 et 2050, de 35,6 % à 27,2 % de la population totale pour l'ensemble du monde. Cela dit, alors qu'elle ne devrait diminuer que très faiblement dans les pays développés (de 22,5 % à 22,1 %), elle fléchirait de 38,4 % à 28,1 % dans les pays en développement et surtout de 50,9 % à 38,1 % dans les pays les moins développés du monde. Ce phénomène est qualifié de « dividende démographique » ou de « bonus démographique » pour exprimer le fait que dans les pays peu développés la chute de la fécondité a réduit la proportion des jeunes dans la population totale alors que la part des personnes âgées n'a pas encore beaucoup progressé. La part de la population d'âge actif est donc très élevée pendant quelques décennies, ce qui est favorable à la croissance économique... à condition toutefois que cette population soit pourvue d'un emploi productif.

Le dividende démographique peut être mesuré à l'aide des ratios de dépendance : ratio de dépendance des personnes âgées ; ratio de dépendance des jeunes ; ratio de dépendance total (5). Alors que le ratio de dépendance des personnes âgées est appelé à progresser dans tous les pays (passage de 38 % à 76 % au Japon, de 29 % à 48 % en France ou de 9 % à 22 % en Inde entre 2010 et 2050), le ratio de dépendance des jeunes devrait connaître, au cours de la même période, une évolution beaucoup plus contrastée selon les pays : augmentation dans les pays développés (de 30 % à 39 % au Japon, 41 % à 45 % en France, par exemple), mais diminution dans les pays en développement (de 57 % à 34 % au Brésil, ou de 73 % à 42 % en Inde). Si bien que dans nombre de ces derniers pays, le ratio de dépendance total devrait non pas continuer à progresser, comme dans les pays développés, mais, au contraire, diminuer. Ainsi, dans le cas de l'Inde, il devrait passer de 82 % en 2010 à 64 % en 2050.

Le dernier point qu'on relèvera est la féminisation de la population âgée. Cela tient au fait que les femmes vivent en moyenne sensiblement plus longtemps que les hommes et soulève le problème de l'aggravation de la pauvreté au sein de la population âgée car les femmes ont souvent des taux d'activité plus faibles et des carrières professionnelles plus courtes que les

(5) Ces trois ratios rapportent respectivement la population âgée de 65 ans et plus, la population de 0 à 19 ans et le total de ces deux populations à l'effectif de la population d'âge actif (20 à 64 ans). Certains indicateurs englobent dans cette dernière l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. On a préféré retenir ici les 20 à 64 ans car dans de nombreux pays l'âge légal du travail est supérieur à 15 ans et parce que dans les pays développés le taux d'activité des 15 à 19 ans est généralement très faible.

hommes, si bien que même dans les pays où les systèmes de retraite sont les plus larges leurs pensions sont plus faibles que celles des hommes.

#### LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : UNE RÉFÉRENCE ESSENTIELLE

Même si l'expression « développement humain » a pu être utilisée auparavant, c'est à partir de 1990 qu'elle a émergé grâce à la publication annuelle, par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de son *Rapport mondial sur le développement humain*. En s'inspirant des travaux de l'économiste et philosophe Armatya Sen (6), le PNUD définit le développement humain comme « *l'élargissement des libertés des personnes afin de leur permettre de vivre une vie longue, en bonne santé et créative* » (7). Pour cela, le développement humain « *s'attache à permettre aux individus de vivre longtemps, en bonne santé, d'être éduqués et d'avoir une existence valorisante* » (8). Il constitue donc la véritable finalité du progrès et du développement économiques, tout en contribuant aussi, à son tour, au développement économique. Envisagé dans cette optique, le vieillissement des populations devrait conduire les différents pays du monde à tenir compte à la fois des besoins des personnes âgées et des rôles qu'elles peuvent jouer dans la société. Une telle orientation comporte deux piliers majeurs.

#### *Faire en sorte que la vieillesse ne soit pas un facteur de pauvreté*

La pauvreté est envisagée ici dans le sens large que lui attribue A. Sen. Elle ne se limite pas à une insuffisance de moyens financiers, mais désigne la privation de « *capabilités* » – « *capabilities* » ; mot inventé par A. Sen), c'est-à-dire de « *libertés et capacités de base* » (9) qui constituent les conditions du bien-être de chaque personne. La pauvreté fait donc référence à des carences relatives aux divers aspects essentiels de la vie humaine, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et du niveau de vie. C'est cette conception qui a conduit le PNUD à élaborer un indice de pauvreté pluridimensionnelle, qu'il établit pour la plupart des pays du monde et dans le calcul duquel interviennent la nutrition, la mortalité infantile, la durée de la scolarisation, ainsi que des indicateurs des conditions de vie tels que l'accès à l'eau potable.

Vivre longtemps et en bonne santé est donc l'un des objectifs majeurs de la lutte contre cette pauvreté multidimensionnelle. Il fait d'ailleurs l'objet

(6) Cf. en particulier Armatya SEN, *Un Nouveau Modèle de développement économique*, Odile Jacob, Paris, 1999.

(7) Au fil de ses rapports, le PNUD a donné plusieurs définitions voisines du développement humain. Celle-là figure dans le *Rapport mondial sur le développement humain 2011*, p. 3.

(8) PNUD, *Rapport 2011*, p. 23.

(9) Armatya SEN, *op. cit.*, p. 21.

de l'Orientation prioritaire II du Plan d'action international adopté par la 2<sup>e</sup> Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 8-12 avril 2002). Cette orientation donne lieu à un long catalogue de propositions, parmi lesquelles figurent : la mise à la disposition des personnes âgées de services de santé répondant à leurs besoins spécifiques ; l'élaboration de programmes d'éducation à la santé tout au long de la vie, en particulier pendant la vieillesse ; la formation de personnel sanitaire spécialisé dans les soins gériatriques et gérontologiques ; la mise en place de stratégies efficaces pour diagnostiquer la maladie d'Alzheimer et pour aider les personnes qui en sont atteintes à vivre chez elles le plus longtemps possible. Si de telles dispositions existent déjà largement dans les pays développés, elles apparaissent encore bien éloignées pour la plupart des pays en développement, où de larges couches de la population n'ont même pas accès à des soins médicaux de base. C'est ce qui conduit l'OIT à faire figurer un accès universel aux soins de santé essentiels dans le socle de protection sociale qu'il cherche à faire adopter par la Conférence internationale du travail.

Pour les personnes âgées atteintes d'infirmités ou de handicaps, l'objectif est de leur assurer des soins de longue durée dont l'OMS a donné une définition particulièrement explicite et complète en les présentant comme « *l'ensemble des activités entreprises par les aidants non professionnels (famille, amis et/ou voisins) et/ou professionnels (services sanitaires et sociaux) pour qu'une personne qui n'est plus entièrement autonome puisse conserver la meilleure qualité de vie possible, selon ses préférences individuelles, avec le plus haut degré possible d'indépendance, d'autonomie, de participation, d'épanouissement personnel et de dignité humaine* » (10). Les besoins en soins de longue durée étant appelés à progresser avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, la mise en place de systèmes appropriés, à domicile et dans des institutions, doit être considérée comme une priorité.

Dans le domaine du niveau de vie, l'objectif est de faire en sorte que toutes les personnes âgées aient un niveau de vie décent. Pour ce qui concerne les pays en développement où, dans la plupart des cas, seules de faibles couches de la population bénéficient d'une pension de vieillesse, cela passe par la mise en place progressive d'un système universel de retraite et d'invalidité. Dans les pays développés, il faut surtout éviter que les mesures restrictives qui sont généralement prises pour éviter un alourdissement jugé excessif des dépenses de retraite soient génératrices de pauvreté chez les personnes âgées. Dans le même temps, face au vieillissement des populations, l'orientation consistant à favoriser l'emploi des travailleurs âgés qui souhaitent continuer à exercer une activité professionnelle doit aussi être privilégiée.

(10) OMS, *Home-Based Long-Term Care*, Série de Rapports techniques, n° 898, Genève, 2000.

### *Encourager l'emploi des personnes âgées*

Il s'agit là d'une orientation majeure qui est préconisée par plusieurs organisations internationales, à la fois pour alléger le coût des pensions de retraite et pour permettre aux personnes âgées d'exploiter pleinement leurs potentialités. Dès 1980, la recommandation n°162 de l'OIT sur les travailleurs âgés a souligné la nécessité de promouvoir l'emploi et le travail décent pour relever le défi du vieillissement de la population et formulé de nombreuses propositions allant dans ce sens. Par la suite, ces idées ont été abondamment reprises et développées, en particulier par l'OMS (11), l'OCDE (12), la 2<sup>e</sup> Assemblée mondiale sur le vieillissement (13) et le Bureau international du travail (14).

De ces divers travaux, il ressort qu'il faut mettre en place partout, mais plus encore dans les pays en développement, des politiques et programmes qui aident à « vieillir en restant actif », pour permettre aux personnes âgées de continuer à travailler selon leurs capacités et préférences. Cela implique cinq orientations majeures énoncées et développées par le BIT : améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes âgées ; lutter contre les préjugés et les discriminations liées à l'âge ; favoriser l'employabilité et l'apprentissage tout au long de la vie ; assurer un milieu de travail sûr et salubre ; adapter le temps de travail, la vie professionnelle et l'organisation du travail. L'éventail des mesures à prendre et des actions à mettre en œuvre est donc extrêmement large. Il englobe notamment : la suppression des formules de retraite anticipée et préretraite que plusieurs pays européens ont utilisées pour lutter contre le chômage et qui se sont révélées décevantes et coûteuses ; des campagnes d'information auprès des employeurs pour les inciter à surmonter leur réticence à embaucher ou à garder des travailleurs âgés ; des programmes de formation et des services de conseil spécialement adaptés aux personnes âgées ; des conditions de travail moins pénibles et des postes de travail mieux adaptés de façon à permettre aux travailleurs âgés de travailler plus longtemps et à éviter qu'ils considèrent la retraite comme une libération ; le développement des formules de retraite progressive permettant de cumuler un emploi à temps partiel et une pension de retraite partielle.

Dans une perspective plus ambitieuse pourraient être mis en œuvre les « droits de tirages sociaux » imaginés par l'économiste suédois Gösta Rehn au début des années 1970 et préconisés depuis par plusieurs auteurs, en particulier le juriste Alain Supiot (15) ou l'économiste Bernard Gazier (16).

(11) OMS, *Vieillir en restant actif : cadre d'orientation*, Genève, 2002.

(12) Cf. en particulier OCDE, *Accroître les chances de chacun. Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, Paris, 2005, et *Vie et travailler plus longtemps*, Paris, 2006.

(13) Cf. le Plan d'action international sur le vieillissement adopté par cette Assemblée en 2002 à Madrid.

(14) BIT, *Emploi et protection sociale dans le nouveau contexte démographique*, Genève, 2009.

(15) Alain SUPIOT (dir.), *Au-delà de l'emploi. Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion, Paris, 1999.

(16) Bernard GAZIER, *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, Paris, 2005.

Il s'agirait d'une réforme spectaculaire visant à fixer et à répartir le volume de travail sur la totalité d'une vie professionnelle plus longue et à octroyer à chaque travailleur des droits de tirage sociaux qu'il pourrait utiliser pour divers types de congés (congés sabbatiques, congés parentaux, congés pour formation ou recyclage, congés pour activités associatives ou humanitaires). Pour avoir droit à une pension de retraite complète, il faudrait avoir travaillé pendant un certain nombre d'heures, 50 000 par exemple. La référence à un âge de la retraite serait supprimée au profit d'une retraite « à la carte », dans certaines limites, pour que les personnes aient plus de latitude pour choisir le moment de leur retrait de la vie active. Ce système permettrait à chacun de travailler plus dans certaines périodes de sa vie et moins, voire pas du tout, dans d'autres périodes. Ainsi, des personnes pourraient réduire ou interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper d'enfants ou de parents âgés, quitte à travailler plus ou plus longtemps une fois libérées de préoccupations de ce genre. L'éventail et les modalités des possibilités ainsi offertes seraient déterminés dans le cadre de négociations entre les diverses parties prenantes.

En tout cas, ces diverses actions et propositions envisageables en faveur de l'emploi des personnes âgées doivent s'inscrire dans un cadre plus large et être considérées comme des occasions d'améliorer la qualité des conditions de travail pour l'ensemble de la population active. En outre, comme l'ensemble des réflexions relatives au vieillissement des populations, elles devraient être guidées par les valeurs du développement humain et des droits de l'homme.

#### DES VALEURS A NE PAS PERDRE DE VUE

Dans un univers où la mondialisation et une concurrence internationale exacerbée ont renforcé l'emprise de l'économie sur le fonctionnement des sociétés, des valeurs purement économiques, comme celles de productivité, rentabilité ou compétitivité, sont devenues plus hégémoniques que jamais. Face à cette situation, les valeurs humanistes et sociales qui sont celles du développement humain ne doivent pas être oubliées pour autant. Il convient, au contraire, de les mettre en avant et de les défendre, en soulignant que le progrès économique n'est pas une fin en soi, mais qu'il n'a de sens que s'il s'accompagne d'un progrès humain, c'est-à-dire de la diminution des cas de pauvreté et d'exclusion, de la réduction des inégalités injustes, de la chance de vivre plus longtemps et en meilleure santé, de l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux personnes tout au long de leur vie et, finalement, d'un meilleur respect des droits de l'homme. Les valeurs des droits de l'homme et du développement humain doivent donc constituer la toile de fond des réflexions et décisions des pouvoirs publics des différents pays face au vieillissement de leur population. On rappellera ici les trois plus essentielles.

### ***Dignité humaine***

La dignité humaine est le fondement des droits de l'homme. C'est parce qu'ils ont pour vocation de garantir le respect de la dignité humaine que ces droits sont universels. Les racines philosophiques de cette valeur sont ancrées dans l'impératif catégorique d'Emmanuel Kant, selon lequel la personne humaine doit être traitée non pas comme un moyen, mais comme une fin. La dignité humaine englobe donc le respect dû à tout être humain dans son essence même, c'est-à-dire en raison de la présence chez lui d'une conscience, d'une âme, d'un esprit. Dans cette optique, toutes les dispositions et mesures visant à éliminer les situations de pauvreté et d'exclusion, en particulier chez les personnes âgées, contribuent fortement au respect de la dignité humaine.

### ***Solidarité***

La solidarité est la valeur fondatrice de la protection sociale et donc des régimes publics d'assurance maladie, de pensions de retraite et de soins de longue durée destinés aux personnes âgées dépendantes. Elle repose sur l'idée de responsabilité des uns vis-à-vis des autres au sein d'une société et répond aux idées symétriques de dette de chaque personne envers la société dont elle fait partie (solidarisme) et de droit de toute personne à un niveau de vie suffisant (article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Elle est le fondement essentiel des impôts et des cotisations sociales et contribue au respect de la dignité humaine.

### ***Justice sociale***

Cette valeur est un idéal qui, comme la dignité humaine, est très souvent évoqué, mais dont le contenu est sujet à des interprétations très diverses. Parmi celles-là, on retiendra celle d'A. Sen car elle s'applique bien au cas des personnes âgées. Pour cet auteur, en effet, la justice sociale suppose que les inégalités de dotations en atouts naturels soient corrigées par une action redistributive collective. Toute personne dont le bien-être est affecté par des circonstances sur lesquelles elle n'a pas de prise (en particulier la maladie, le handicap et la vieillesse) doit donc recevoir une compensation, l'objectif étant que toutes les personnes disposent des mêmes « capacités », c'est-à-dire des mêmes possibilités de choix et des mêmes opportunités de bien-être tout au long de leur vie (17). Dans cette optique, les mécanismes de solidarité mis en œuvre au profit des personnes âgées, en particulier dans les domaines de la retraite, de la maladie et de la dépendance, vont dans le sens de la réduction de la pauvreté (manque de capacités et donc

(17) Sur ce point, cf. en particulier A. SEN, *Repenser l'égalité*, Seuil, Paris, 2000, et *L'Idée de justice*, Flammarion, Paris, 2009.

incapacité à édifier son bien-être) et de l'amélioration de l'égalité des chances.

\* \*

\*

Certes, le vieillissement des populations a pour effet d'alourdir les finances publiques des différents pays du monde, en particulier dans les domaines des pensions de retraite et des soins de santé. C'est la raison pour laquelle il est souvent présenté comme un problème ou un défi - mot inlassablement utilisé. Toutefois, dans la mesure où il résulte de l'allongement de la durée de la vie, le vieillissement démographique devrait d'abord être perçu comme un événement heureux et une finalité ultime. Or, dans un contexte mondial de concurrence devenue tyrannique et de compétition effrénée, le risque est grand que des considérations d'ordre purement économique l'emportent sur le respect de la dignité humaine ou que les coûts de la solidarité et de la justice sociale soient de plus en plus considérés comme des entraves au bon fonctionnement de l'économie. Il est donc essentiel d'envisager le vieillissement sous un angle éthique, c'est-à-dire comme un but et en se fondant sur les valeurs fondamentales des droits de l'homme et du développement humain. Celles-là sont en effet des idéaux et des exigences qui devraient guider les actions des pouvoirs publics de chaque pays afin de favoriser l'excellence de l'existence humaine...

